



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 13.2021

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal :	29				
En exercice :	29				
Qui ont pris part à la délibération :	27	Pour : 27	Contre : 0		

*Date de la convocation :* 18 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer municipal, rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ, Maire.

**Présents :** M. ANDRÉ. Mmes ANDREU. BALAGUE. M. BECHENY. Mmes CHALLAL. CHALLET. CLAIREFOND. M. DEBUISSER. DUBLIN. FERRARI. Mme FOISSAC. MM. FRIGOUL. IGOUNET. JAMMES. MANERO. Mme MERLE-JOSE. M. MUSARD. Mme PONS. MM. RAFAZINE. TALBOT. Mme TOULY. MM. TOURNIER. VALMY.

**Pouvoir(s) :** Mme ARMENGAUD à M. ANDRÉ. Mme FABREGAS à M. BECHENY. Mme OVADIA à Mme PONS. M. THOMAS à M. MANERO.

**Absent(s) excusé(s) :** Mmes ARMENGAUD. DENES. Mme FABREGAS. Mme OVADIA. M. THOMAS. Mme VIGNE.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : COMMUNICATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LES EXERCICES 2013 ET SUIVANTS DE TOULOUSE METROPOLE ET DES REPONSES APORTEES PAR LE PRESIDENT DE LA METROPOLE**

**Exposé :**

Le rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole au titre des exercices 2013 et suivants a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de l'établissement, qui l'a présenté à son organe délibérant le 17 décembre 2020.

Conformément à l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, la chambre à adresser ce document aux maires de toutes les communes-membres de Toulouse Métropole le 12 janvier 2021.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- La gouvernance et le pilotage de la métropole
- L'intégration communautaire
- La qualité de l'information budgétaire et la fiabilité des comptes
- La situation financière
- La gestion des ressources humaines

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu le rapport de chambre régionale des comptes annexé,

Vu les observations du Président de Toulouse Métropole annexée,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article unique :** de prendre acte, d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie concernant la gestion de Toulouse Métropole au cours des exercices 2013 et suivants et d'autre part de la tenue du débat portant sur le rapport.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20210325-25032021\_13-DE  
Reçu le 29/03/2021  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d'ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
29/03/2021

Commune d'Aucamville – 31140



AUCAMVILLE